

CHAPITRE

7

LES ÉLUS LOCAUX

Présentation - Définitions

70

7-1 Les élus locaux

72

Les élus locaux

PRÉSENTATION

Le taux de féminisation des élus locaux progresse mais reste loin de la parité pour les fonctions de présidents ou de maires.

L'obligation de présenter une alternance stricte hommes/femmes aux élections régionales et aux élections municipales dans les communes de plus de 1 000 habitants se traduit respectivement par des taux de féminisation de 47,8 % et 48,1 %. Le taux de féminisation des conseillers départementaux est quant à lui de 50 %, traduisant mécaniquement l'obligation de présenter des binômes (hommes, femmes) sur les listes électorales.

Pour les fonctions de présidents et de maires, ce taux reste plus faible, même s'il progresse également. Ainsi, après les élections de 2010, il n'y avait que 7,7 % de femmes parmi les présidents de conseils régionaux ; cette proportion atteint maintenant 18 % après les élections de 2015. Le taux de féminisation des présidents de conseils départementaux passe de 6 % après les élections de 2011 à 8 % après celles de 2015.

Parmi les maires élus à la suite des dernières élections municipales de 2014, 16,1 % sont des femmes. Ce taux de féminisation a lui aussi légèrement progressé : il n'était que de 10,9 % après les élections de 2001 et de 13,9 % après les élections de 2008. Le taux de féminisation est le plus important dans les communes de moins de 500 habitants (17,9 %) pour baisser ensuite avec la taille de la commune ; il augmente à nouveau pour les communes de 100 000 habitants et plus (14,6 %, soit 6 femmes maires).

L'obligation d'alternance stricte hommes/femmes dans la présentation des listes électorales, qui s'appliquait auparavant aux communes de 3 500 habitants et plus aux élections de 2008, a été étendue aux communes de 1 000 habitants et plus pour les élections de 2014. Ainsi, après les élections de 2008, le taux de féminisation atteint 48 % pour les conseillers municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, contre 35 % dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Au lendemain de leur élection, près de la moitié des maires a plus de 60 ans. Plus de deux maires sur cinq sont retraités, les agriculteurs restant fortement représentés du fait du nombre des petites communes rurales. Par rapport à leur place dans la population, les cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés parmi les élus, tandis que les employés et surtout les ouvriers sont sous-représentés.

Les élections municipales de mars 2014 ont débouché sur la reconduction de 60 % des maires, soit une proportion équivalente à celle des élections de mars 2008.

■ ■ POUR EN SAVOIR PLUS

Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/view

Observatoire de la parité : www.observatoire-parite.gouv.fr/parite-politique/travaux-de-l-observatoire/

DÉFINITIONS

Les données sont recueillies et traitées au ministère de l'Intérieur par le bureau des élections et des études politiques (direction de la modernisation et de l'action territoriale).

► **Mandats** : il s'agit des mandats électifs tels qu'ils figurent dans le registre national des élus (RNE) au 1^{er} février 2016.

► **Catégories socioprofessionnelles** : elles sont connues selon 65 postes pour la quasi-totalité des élus. Ces professions ont été reclassées selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, agrégée en 8 postes. Il subsiste un nombre important de déclarations « autres professions » qui ne peuvent être reclassées. Par ailleurs, la ventilation de la population est disponible pour les plus de 15 ans, donc au-delà de la population éligible, et comprend de plus un grand nombre de personnes en formation (« autres sans activité professionnelle »).

7-1 Les élus locaux

NOMBRE D'ÉLUS LOCAUX

Mandats	Effectifs	Taux de féminisation	Répartition par classe d'âge (en %)		
			moins de 40 ans	de 40 à 59 ans	60 ans et plus
Conseillers régionaux et territoriaux	1 910	47,8 %	19,4 %	59,2%	21,4%
Conseillers départementaux	4 108	50,0%	11,3%	57,1%	31,6%
Conseillers communautaires	80 409	33,3%	6,8%	48,7%	44,5%
Conseillers municipaux	521 661	40,3%	18,2%	52,6%	29,2%
Communes de moins de 1 000 habitants	307 463	34,8%	19,8%	52,0%	28,2%
Communes de 1 000 habitants et plus	214 198	48,1%	15,9%	53,5%	30,6%

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques.

TAUX DE FÉMINISATION DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS ET DES MAIRES

	Taux de féminisation	
	Élection de 2010	Élection de 2015
Présidents de conseils régionaux et territoriaux	7,7 %	18,8 %
Présidents de conseils départementaux	6,1 %	8,2 %
Présidents de conseils communautaires	n.d.	8,0 %
Maires selon la taille de la commune	Élection de 2008	Élection de 2014
moins de 500 habitants	15,8 %	17,9 %
de 500 à moins de 1 000 habitants	13,1 %	15,4 %
de 1 000 à moins de 3 500 habitants	11,4 %	13,0 %
de 3 500 à moins de 10 000 habitants	10,2 %	13,1 %
de 10 000 à moins de 30 000 habitants	7,5 %	12,8 %
de 30 000 à moins de 100 000 habitants	11,7 %	11,0 %
100 000 habitants et plus	13,5 %	14,6 %
Ensemble	13,9 %	16,1 %

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques.

n.d. non disponible.

LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ÉLUS LOCAUX

Catégorie socioprofessionnelle	Conseillers municipaux (élections de 2014)	Maires (élections de 2014)	Conseillers communautaires (élections de 2014)	Conseillers départementaux (élections de 2015)	Conseillers régionaux et territoriaux (élections de 2015)	Population de 15 ans et plus*
Agriculteurs exploitants	10,2 %	13,7 %	8,9 %	4,4 %	3,9 %	1,0 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6,7 %	5,8 %	6,2 %	6,0 %	9,6 %	3,4 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11,8 %	11,8 %	14,7 %	22,6 %	31,6 %	8,9 %
Professions intermédiaires	9,9 %	10,1 %	12,5 %	22,3 %	19,1 %	13,7 %
Employés	23,0 %	8,7 %	13,3 %	9,8 %	12,6 %	16,1 %
Ouvriers	7,5 %	3,0 %	3,1 %	0,3 %	1,3 %	12,2 %
Autres professions	3,1 %	2,2 %	2,9 %	4,9 %	5,3 %	44,7%
Retraités	24,2 %	42,5 %	35,6 %	22,3 %	11,4 %	
Autres sans activité professionnelle	3,6 %	2,2 %	2,8 %	7,5 %	5,2 %	
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques.

* Source : Insee, enquête Emploi 2014.